
Conseil communautaire
Séance du 15 février 2024

Délibération

N° 2024_02_6

Création d'un poste de sigiste

Yvetot Normandie, par son développement de compétences, et de questionnements stratégiques, a de plus en plus besoin d'avoir accès facilement à des données cartographiques et de produire de la donnée sur un ensemble de thématiques : urbanisme, risques, environnement, économie, tourisme, stratégie foncière, mobilité...

Le Système d'Information Géographique est aujourd'hui un outil incontournable au sein des collectivités, que ce soit pour mieux gérer l'espace urbain ou pour optimiser le fonctionnement des services. Il permet de gagner en vision territoriale et il constitue un outil d'aide à la décision. Il permet des apports dans le fonctionnement en interne, mais également dans les relations avec les partenaires et le public (échange de données, productions cartographiques...).

De nombreux services, et tout particulièrement le service urbanisme, sont amenés à collecter et produire des données SIG. Ces données doivent être complétées et mises à jour de façon régulière (données sur les risques, les éléments naturels régulièrement actualisées...). Dans le cas de l'urbanisme, les données sont ensuite intégrées dans le logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme. Les actualisations sont aujourd'hui réalisées de manière ponctuelle par des prestataires extérieurs. La question du ZAN et de la consommation foncière va mener rapidement à la nécessité de disposer d'un observatoire et d'élaborer une stratégie de territoire. Le suivi des aides à la rénovation énergétique, le déploiement de solutions de biodéchets ou de nouvelles tournées de collecte, le suivi des circuits de transport urbain, ou des réseaux cyclables, sont autant d'exemples de domaines qui pourront bénéficier d'un outil de cartographie vivant et d'aide à la décision pour les élus.

Afin de mettre en place un système d'information géographique, de l'alimenter et l'administrer, il est nécessaire de créer un poste de chargé de système d'information géographique, ou géomaticien. Ce poste nécessite des qualifications de minimum niveau BAC +3.

Ce poste pourra être pourvu par un agent de catégorie A ou B, issu de la filière technique.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le _____
ID : 076-247600620-20240215-DEL2024_02_6B-DE



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le tableau des effectifs de la Collectivité
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 6 février 2024,
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

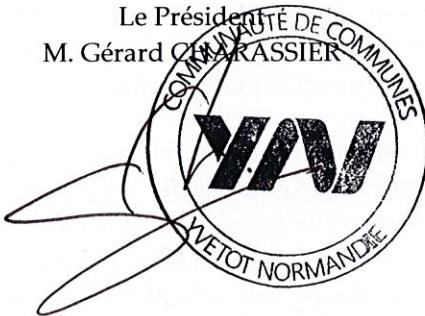
Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 41 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – De créer un poste d'Ingénieur territorial à temps complet.
2. – De dire que ce poste pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel
3. – De dire que les dépenses afférentes à ce recrutement sont prévues au chapitre 012 du budget principal 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Gilles COTTEY

Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 15 février 2024

Sur convocation adressée le 9 février 2024,

Étaient présents (38) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,

M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,

Paraphe :

M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER,

Mme Hélène SOULIER,
M. Christophe ADE
Pouvoir à Mme TUNA à partir de la délibération n° 15,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
M. Arnaud MOUILLARD
Pouvoir à Mme BLONDEL à partir de la délibération n°
11,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
Jusqu'à la délibération n° 11,
Mme Dominique TALADUN,
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (3) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

Mme Chantal BIENFAIT
Représentée par M. Sylvain GARAND

Étaient absents (4) :

M. Jean-Louis LUC,
Mme Céline DAMBRY,
M. Daniel DELAFENETRE,
M. Jean-François LE PERF,
M. Laurent BENARD
Arrivée à 19h21, délibération n° 8,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Gilles COTTEY